

Saint-Etienne, le 5 août 2008

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Bernard REVILLON  
E-mail : bernard.revillon@loire.pref.gouv.fr  
Téléphone : 04 77 48 48 31  
Télécopie : 04 77 48 45 60

**ARRETE PREFECTORAL N°2008-00211  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
LOIRE EN RHONE-ALPES**

Le Préfet de la Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- VU** le code de l'Environnement et notamment ses articles 212.1 alinéa 19(X), L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-47 ;
- VU** le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4424-36 à L. 4424-36-2 ;
- VU** le code rural, notamment son article L. 114-1 ;
- VU** la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, notamment son article 2-1 ;
- VU** la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment le I de son article 6 ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l' Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes;
- VU** la circulaire du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire datée du 21 avril 2007;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2007-0042 du 14 février 2007, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de Gestion des eaux "Loire en Rhône-Alpes.
- VU** les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes;

**Considérant** que le Grenelle de l'Environnement a souligné l'importance d'associer tous les partenaires à la gestion intégrée de l'eau pour respecter les engagements pris pour atteindre le bon état des fleuves, rivières et nappes, en particulier par la réalisation de SAGE dans les zones à enjeux et à conflits d'usage autour de l'eau ;

**Considérant** que les élections municipales et cantonales de 2008 rendent nécessaire le réexamen des arrêtés préfectoraux de constitution des CLE qui doivent être mis en conformité avec les nouvelles modalités introduites par la loi et le décret, visant à intégrer de nouvelles catégories de représentants ;

**Considérant** que les dispositions transitoires de l'article 2 du décret précité ne permettent pas de remettre en cause le système des mandats de titulaires et suppléants s'ils remplissent toujours les critères ayant permis leur désignation (notamment mandats électoraux) ;

**SUR proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes, créée par arrêté préfectoral du 14 février 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

#### □ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Conseil Régional Auvergne	M Pierre POMMAREL	M Serge TEILLOT
Conseil Régional Rhône-Alpes	M Christian AVOCAT	Mme Catherine HERBERTZ
Conseil Général de la Loire	M Michel CHARTIER	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
	M Jean-Baptiste GIRAUD	
	M Alain GUILLEMANT	
Conseil Général du Rhône	M. Maurice CELLIER	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Conseil Général de la Haute Loire	M Joseph CHAPUIS	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Alain FAURE	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Commune du Puy de Dôme	M. Michel ROCHETTE, maire de ST-CLEMENT-DE-VALORGUE	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Commune du Rhône	M Michel LACHIZE, maire de COURS-LA-VILLE	M Michel GUILLARME, maire de STE-FOY-L'ARGENTIERE
Commune de la Haute-Loire	M Olivier CIGIOTTI, maire de ST-ROMAIN-LACHALM	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Communes de la Loire	M Jean Marc REGNY, maire de BALBIGNY	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
	M Henri CLAIRET, maire de ST-JEAN-SOLEYMIEUX	M Alain MARQUET, maire de LA TOURETTE
	M Louis PERRIN, maire de ST-NIZIER-DE-FORNAS	M Serge MAYOUD, maire de PANISSIERES
	M Jean GILBERT, maire de	<i>Pas de suppléant, possibilité de</i>

	MARLHES	<i>donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Loire Nord	M Pierre PAIRE, Président	M Pierre GUEYDON, Vice-Président
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	M. Jean-Louis GAILLARD	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat des eaux de Grimard Monvadan	M Henri MEUNIER	M Yves CHAZAL
SIPROFORS	M Jean-Claude CHALK	<i>Pas de suppléant</i>
Syndicat Intercommunal Montbrisonnais pour l'environnement les loisirs et le tourisme (SIMELET)	M Pierre GENTIL PERRET	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'eau	M Daniel FRECHET, Président	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP)	M Antoine THOLLOT	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Ville de St Etienne	M André DANCERT, conseiller municipal délégué	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) Haute Loire	M. Alain BONNEFOY	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
SIMA Coise	M Jean-Yves CHARBONNIER, Président	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte pour la restauration, l'entretien et la valorisation des rivières le Renaison, l'Oudan et affluents (SYMIROA)	M Bernard THIVEND	M Bernard SAINRAT
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	Monsieur Dominique DEMARE	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte du bassin versant Lignon, Anzon, Vizezy	M Gabriel ROUSSET,	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Communauté d'agglomération Loire Forez	M Joël EPINAT	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche (SMAELT)	M. Robert CHASSIN	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)	M Claude JANIN	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Metropole	M. Dominique CROZET	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>

Communauté d'Agglomération Le Grand Roanne	Mme Nathalie SARLES	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Intercommunal d' Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (S.Y.E.P.A.R)	M Bernard JAYOL	Mme Gabrielle CHEVIGNON
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Loire	M. Christophe FAVERJON	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Etablissement Public Loire	Mme Geneviève ALBOUY	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez (SMIF)	M René COUTURIER	M Jean SANIAL
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire (SMAGL)	M Alain LAURENDON, Président	M Marcel BARBIER
Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest	M Yves LIONARD	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Mixte de Gestion et de réalisation du Parc National Régional du Pilat	Mme Anne DROIN,	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>
Syndicat Intercommunal des Monts de la Madeleine	M. Jean-Hugues DEMURE	<i>Pas de suppléant, possibilité de donner mandat à un membre du même collège</i>

**collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :**

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>
Chambre d'Agriculture de la Loire	Le Président ou son représentant
Chambre d'Agriculture de la Haute Loire	Le Président ou son représentant
Chambre d'Agriculture du Rhône	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche de la Loire	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche de la Haute-Loire	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche du Rhône	Le Président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs de la Loire	Le Président ou son représentant
Comité Départemental de la Loire de Canoë Kayak	Le Président ou son représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie du Roannais	Le Président ou son représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne/Montbrison	Le Président ou son représentant
Association d'industriels pour la Protection de l'environnement (ALSAPÉ)	Le Président ou son représentant

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Le Président ou son représentant
Groupement des Producteurs Autonomes d'énergie hydroélectrique (GPAE)	Le Président ou son représentant
Electricité de France (EDF)	Le Directeur ou son représentant
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Loire et syndicat de la plaine du Forez contre les crues de la Loire	Le Président ou son représentant
Syndicat des propriétaires d'étangs du Forez	Le Président ou son représentant
Collectif Loire Amont Vivante	Le Président ou son représentant
Fédération Rhône Alpes de protection de la nature (FRAPNA)	Le Président ou son représentant
Fédération de la protection de la nature de la Haute Loire	Le Président ou son représentant
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)	Le Président ou son représentant

**collège des représentants de l' Etat et de ses établissements publics :**

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>
Préfecture coordonnatrice du bassin Loire Bretagne	M le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
Agence de l'eau Loire-Bretagne	M le Directeur de l' Agence de Loire-Bretagne ou son représentant
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	M le Directeur de l' Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant
Préfecture de la Loire	M le Préfet ou son représentant
Préfecture du Rhône	M le Préfet ou son représentant
Préfecture de la Haute Loire	M le Préfet ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Rhône Alpes	M le Directeur Régional de l'Environnement Rhône-Alpes ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Auvergne	M le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne ou son représentant
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Rhône-Alpes	M le Directeur Régional de l'Industrie , de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes ou son représentant
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Auvergne	M le Directeur Régional de l'Industrie , de la Recherche et de l'Environnement Auvergne ou son représentant
Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) de la Loire	M le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
	M le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
	M le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) du Rhône	M le coordonnateur de la Mission Inter-Services de l'Eau ou son représentant
Délégation Interservices de pour l'eau (DIPE) Haute Loire	M le Délégué Interservices pour l'Eau ou son représentant
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Auvergne	M le Délégué Régional Auvergne de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Rhône-Alpes	M le Délégué Régional Rhône-Alpes de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
Office National des Forêts (ONF) Loire	M le Responsable d'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts ou son représentant
Office National de la Chasse ou de la Faune Sauvage (ONCFS) Loire	M le Chef de Service Départemental de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant

**ARTICLE 2 :** Les membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés ou reconduits dans leurs fonctions pour la durée du mandat restant à accomplir, soit jusqu'au 14 février 2013.

Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir (mesures transitoires). Les membres désignés après les nouvelles dispositions réglementaires n'ont pas de suppléant mais peuvent, en cas d'empêchement, donner pouvoir à un membre du même collège.

**ARTICLE 3 :** La commission élabore les "règles de fonctionnement" qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma.

Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

**ARTICLE 4 :** Le Président de la Commission Locale de l'Eau élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.

- fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Puy de Dôme, du Rhône et de la Haute-Loire. Cette publication mentionnera le site Internet où la liste des membres pourra être consultée.

**ARTICLE 6 :** Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Loire du Puy de Dôme, du Rhône et de la Haute-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Saint-Etienne le 5 août 2008

Le Préfet

**Signé : Christian DECARRIÈRE**